



## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 19 février 2018

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 19 février 2018, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 22 janvier 2018.
- **pris note** du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2018, pour les budgets COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT, tel qu'il a été présenté.
- **décidé** de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet de Responsable du Pôle culturel au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie B, du cadre d'emplois des rédacteurs ou animateurs (grade à définir selon le profil du candidat retenu), a **décidé** de prévoir la rémunération correspondant au cadre d'emplois concerné et le déroulement de carrière de l'agent recruté, a **précisé** que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **accepté** que Courtenay soit la ville étape du Tour du Loiret 2018 le vendredi 25 mai 2018 (les horaires restent à déterminer), a **validé** les faits exposés dans la convention de collaboration entre le Comité d'Organisation du Tour du Loiret (Colt) et la ville de Courtenay, a **autorisé** la Commune à verser une participation financière d'un montant de 2 000 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **refusé** d'autoriser Monsieur le Maire à adopter le tarif unique de 150,00 € pour la location de toute salle communale par du personnel employé par la Commune de Courtenay et a **refusé** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion, pour l'année 2018, au CAUE du Loiret (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), moyennant le versement d'une cotisation simple d'un montant de 622,05 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à déposer et signer au nom de la Commune tout document d'urbanisme réglementaire relatif au projet d'extension du local pétanque sis Rue des Ormes, à Courtenay.
- **approuvé** le positionnement sur les réserves du Commissaire enquêteur tel qu'il a été exposé, a **accepté** de demander au Préfet de bien vouloir prendre en compte ce positionnement pour prononcer les autorisations au titre du code de l'environnement et de la santé publique relatives au forage de la Source de Bougis, et a **autorisé** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires sur ce dossier.

- **autorisé** la réévaluation des tarifs de droit de place du marché d'approvisionnement du jeudi de la Commune de Courtenay, a **autorisé** l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs de droit de place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **accepté** d'appliquer un tarif préférentiel mensuel d'un montant de 445,00 € (charges « Eau et Chauffage » comprises) pour l'agent communal occupant le logement communal situé au 18 rue Aristide Briand, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **approuvé** les critères et modalités de retraits des ouvrages de la Bibliothèque municipale de Courtenay et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer la mise au pilon des ouvrages et tout document se rapportant au dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à faire toute demande de subvention concernant l'acquisition de matériels de désherbage alternatif pour le Service des Espaces verts de la Commune de Courtenay et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Informations du Maire et questions diverses.**

Fait à Courtenay, le 20 février 2018



Le Maire,

  
Francis TISSERAND